

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 16 décembre 2024
<u>Date de convocation</u> 10 décembre 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 25 Pouvoirs : 6 Votants : 31 <u>Vote</u> Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 9 - JAN. 2025	Le seize décembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Danièle BENOIST, 2^{ème} adjointe au Maire. <u>Présents</u> : BENOIST Danièle, 2^{ème} adjointe ; LASNE Hervé, 3^{ème} adjoint ; MICHEL Clothilde, 4^{ème} adjointe ; JOUADÉ Yannick, 5^{ème} adjoint ; BELHACHE Alexandra, 6^{ème} adjointe ; LADAME Julian, 7^{ème} adjoint ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte ; VIMONT Jacques. <u>Excusés</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Maire (pouvoir à BELHACHE Alexandra) ; JIDOUARD Philippe, 1^{er} adjoint (pouvoir à JOUADÉ Yannick) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à MELOT Michel) ; FRÉNÉHARD Guy (pouvoir à LADAME Julian) ; GRESSANT Taly (pouvoir à GOBÉ Carine) ; MÉNARD Jacqueline (pouvoir CHAILLOU Hubert). <u>Absents</u> : DE GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim.

2024-144	Tarifs des droits de place Foires et Marchés pour l'année 2025
----------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2331-3 ;
Vu la délibération n° 2024-013 du 12 février 2024 portant sur les tarifs des droits de place foires et marchés ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 4 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération n° 2024-013 du 12 février 2024 avec effet au 31 décembre 2024.

Article 2

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 les tarifs suivants :

Désignation	Marchés *
Etalage à partir d'un mètre	1,00 €
Borne électrique/prise	1,50 €

* Une remise de 20% est accordée aux abonnés au trimestre sur le tarif des droits de place marché.

Désignation	Marché nocturne
Emplacement	16,80 €

Désignation	Marché de Noël
Cottage pour 2 jours	40,00 €
Cottage pour 3 jours	57,00 €
2 cottages pour 3 jours uniquement	114,00 €

Désignation	Foire exposition Quasimodo
Emplacement sur parvis, le m ²	3,00 €

Désignation	Fête foraine
Saint-Vincent	
De 1 à 20 m ²	18,80 €
De 21 à 50 m ²	39,40 €
De 51 à 99 m ²	77,20 €
De 100 à 150 m ²	135,30 €
+ de 150 m ²	179,90 €
Caravane	52,00 €
Caution	150,00 €
Quasimodo	
De 1 à 20 m ²	24,20 €
De 21 à 50 m ²	42,60 €
De 51 à 99 m ²	81,50 €
De 100 à 150 m ²	140,50 €
+ de 150 m ²	174,80 €
Caution	150,00 €

Désignation	Occupations divers stands, manèges hors fêtes foraines et marchés
Péréquation du tarif pour la journée d'utilisation	15,70 €
Péréquation du tarif pour 2 jours d'utilisation	31,60 €
Péréquation du tarif de 3 à 7 jours d'utilisation au m ²	1,90 €
Péréquation du tarif de 8 à 15 jours d'utilisation au m ²	3,80 €
Au-delà de 15 jours jusqu'à un mois d'utilisation au m ²	4,80 €

Désignation	Camion vente à emporter
Emplacement à la demi-heure	0,70 €
Emplacement à l'heure	1,20 €

Désignation	Camion outillage
Forfait à la journée	38,00 €

Désignation	Vide-greniers
Emplacement au m ²	1,50 €

Désignation	Divers spectacles (Marionnettes...)
Emplacement	59,00 €

Désignation	Forfait accès borne électrique champ de foire
De 1 à 30 ampères	33,90 €
De 31 à 60 ampères	56,90 €
Plus de 61 ampères	92,50 €

Désignation	Cirques
Cirque occupant + de 3000 m ²	466,00 €
Cirque occupant de 2000 à 3000 m ²	347,50 €
Cirque occupant de 1000 à 2000 m ²	235,50 €
Cirque occupant - de 1000 m ²	166,50 €
Benne	70,00 €
Caution pour l'électricité	218,00 €

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

